
CESER	:	8 septembre 2011
Intervention n°	:	1
Document	:	Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne
Thème	:	Formation
Orateur	:	Robert JESTIN

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Convaincus de la chance que représente pour l'avenir une jeunesse confiante et motivée, formée et conseillée, entendue et comprise, les acteurs économiques soulignent tout l'intérêt de ce rapport consacré aux jeunes en Bretagne et se félicitent des engagements pris par l'instance régionale.

Ils soutiennent toute proposition susceptible de favoriser une meilleure connaissance du monde de l'entreprise, de créer des passerelles et d'accompagner l'insertion dans la vie professionnelle, à l'instar d'initiatives telles que le « *Printemps de l'entreprise* » ou *UTER* (l'Université des Territoires), créée en 2009 par le groupe LA POSTE dans le but notamment de tisser des liens étroits entre les entreprises et le monde de l'éducation.

Les acteurs patronaux souscrivent au souhait du Conseil régional de voir développée l'offre de formation par la voie de l'apprentissage en adaptant et développant l'offre actuelle pour les niveaux V et IV. Les acteurs patronaux considèrent en effet l'apprentissage comme une voie d'insertion professionnelle de grande qualité. En témoignent le taux de réussite aux examens de 86% sur l'ensemble des CFA du réseau consulaire ainsi que le taux d'insertion, supérieur quant à lui à 80%.

Ils pensent également que cette offre de formation en apprentissage doit se diversifier pour préparer à des métiers qui n'ont pas actuellement recours à cette voie de formation.

De même il doit être fait recours à des dispositifs du même type que celui de « *Passerelle* », expérimenté en Ile de France, et permettant aux CFA de former, pendant une année au plus, les futurs apprentis n'ayant pas trouvé d'employeurs sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Dans ce même esprit, il conviendra de renforcer le lien entre la Préparation Opérationnelle à l'Emploi et l'alternance pour permettre aux demandeurs d'emploi qui en bénéficient de conclure un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Par ailleurs, le recours à des outils collaboratifs tels que *Bretagne Alternance* ou *Stage Alternance* permettra de favoriser la mise en relation des jeunes et des entreprises en vue de la signature d'un contrat en alternance.

Egalement, ils saluent l'initiative de la Région de proposer aux jeunes un *contrat d'accès à la qualification* favorisant leur accompagnement tout au long de leur parcours d'insertion professionnelle. Le maintien de leur statut de stagiaire et d'une rémunération adéquate apparaît en effet comme indispensable dans le soutien aux charges matérielles auxquelles sont confrontés les jeunes. A ce titre, l'engagement 27 visant à réduire les difficultés d'ordre matériel nous apparaît comme une mesure concourant à favoriser un environnement de travail propice à la réussite.

Les acteurs économiques s'associent également au constat du Conseil régional sur les périodes de latence entre la fin des stages de pré-qualification et le démarrage des formations qualifiantes. Ils le regrettent mais pensent que des pistes d'amélioration simples existent.

A titre d'exemple, il leur semble que la procédure d'appel d'offres du Programme Régional des stages (PRS) offre peu de souplesse sur les dates de démarrage des cycles. Une mesure efficace consisterait à ajuster les dates de fin de stage de pré-qualification sur les dates de démarrage du PRS.

Enfin, les acteurs économiques souhaiteraient obtenir des précisions sur la notion de présence d'un élu régional dans la gouvernance des CFA.

Alors que le Conseil régional dispose déjà de nombreuses informations sur le fonctionnement pédagogique et budgétaire des CFA, les acteurs économiques estiment que cette perspective apparaît remettre en cause la gestion de ces derniers par les organisations professionnelles et consulaires.

Je vous remercie de votre attention.